



## CHAMPIONNATS par EQUIPES et INDIVIDUELS En Stableford - Règlement 2018

- **les 27 clubs sont répartis en 3 zones géographiques : Zone EST et zone OUEST Nord et zone OUEST Sud.**  
Chacune des Zones est composée de 9 clubs, voir la composition des groupes sur le calendrier version 3 du **7 janvier 2018**  
  
Le Championnat par équipe comportera **9 tours avec 6 compétitions par tour, soit 2 dans chaque zone**, de ce fait chaque club jouera 2 fois à domicile et 7 fois à l'extérieur.
- Dans les 3 zones, la composition des rencontres est établie à l'aide de grilles de répartition des 9 clubs de façon à ce que tous les clubs dans chaque zone, se rencontrent au moins une fois lors des 9 tours de compétition. Un calendrier précis est établi, il impose alors une limitation des modifications des dates.
- **Lors de chaque rencontre :**
  - Des **classements individuels** (Brut : général, Net : senior2 et pour les 3 séries, Messieurs et Dames confondus) seront établis et ces classements donneront lieu à **une remise de prix** : au 1<sup>er</sup> brut Messieurs, au 1<sup>er</sup> brut Dames et au 1<sup>er</sup> brut senior2, et en net : au 1<sup>er</sup> net senior2 (Mixte : Messieurs ou Dames), et aux 3 premiers des 3 séries mixtes. **Séries : 1<sup>ère</sup> de 0 à 14,4 <> 2<sup>ème</sup> de 14,5 à 19,4 <> 3<sup>ème</sup> de 19,5 à 28,4**  
*NB : si un joueur récompensé est absent lors de la remise des prix, son lot sera remis au joueur classé suivant, sauf s'il avait un départ avant ou au plus tard à 11h00 dans ce cas son lot est remis au délégué ou un membre de son club présent.*
  - **Lorsqu'un joueur inscrit à titre individuel, dit « hors zone », fait une performance il doit être récompensé comme tout autre participant.**
  - Pour agrémenter toutes les rencontres il sera procédé à un **affichage des résultats individuels**, et un **calcul du classement par équipe du jour** devra être effectué en prenant pour chacune d'elle l'**addition des points stableford (1 brut\* et 4 nets)**.  
*\* En cas d'égalité en brut entre 2 joueurs d'une même équipe, le meilleur brut de l'équipe à prendre en compte est déterminé par le classement « RMS » de la compétition.*

- Lors de chaque rencontre en stableford, l'équipe classée 1<sup>ère</sup> recevra un lot. En cas d'égalité entre deux équipes le départage du jour se fera en comparant la 5<sup>ème</sup> carte en net, puis la 6<sup>ème</sup> puis les suivantes jusqu'au départage.

- **Classements cumulés, par équipe et individuels sur les 9 tours.**

En 2018 le classement général des 27 clubs, est restauré

et un classement par zone sera également établi (afin de déterminer les clubs qualifiés pour les trophées Inter-zones ainsi que pour la participation à la rencontre contre les seniors de Bretagne, voir infra)

Le classement cumulé de chaque Zone est établi par l'addition des points stableford (1 brut \* & 4 nets) **prenant en compte les résultats réalisés lors des 9 tours prévus au calendrier.**

En fin de saison, les équipes premières de chaque zone seront récompensées lors de la soirée de gala et l'équipe classée 1<sup>ère</sup> du classement général sera déclarée championne et recevra le trophée Jean BENTZ lors de la soirée de gala.

*Si des clubs sont ex-æquo lors des classements par zone ou au classement général, ils seront départagés selon les critères suivants :*

- *Meilleure performance (cumul journalier des points de l'équipe) réalisée lors des 9 tours puis seconde performance, etc... jusqu'au départage.*

- **Qualification pour la Rencontre Bretagne/Pays de la Loire de la saison suivante** : seront qualifiées les 5 premières équipes de chaque zone et la meilleure 6<sup>ème</sup> parmi les 3 zones.

- **Trophées Inter-zones (ex Est-Ouest)** Pour que les équipes de la zone Est et des zones Ouest se rencontrent des trophées sont organisés en fin de saison, **sur 3 terrains neutres** définis après connaissance des clubs qualifiés.

Le trophée **Julaude** verra se rencontrer les équipes classées premières de chaque zone.

Le trophée **Honneur** opposera les équipes classées 2<sup>èmes</sup> et 3<sup>èmes</sup> de chaque zone.

Le trophée **Promotion** opposera les équipes classées 4<sup>èmes</sup> et 5<sup>èmes</sup> de chaque zone.

- **Les classements généraux individuels** (brut mixte, net senior2, net des 3 séries & net dames) seront établis par l'addition des points stableford des **8 meilleurs scores réalisés** lors des 9 tours, voire plus si inscription individuelle sur des dates décalées. Les résultats obtenus lors des trophées Inter-zones et de la journée finale ne seront pas pris en compte.

- **Voiturettes** : Les voiturettes sont autorisées pour les rencontres en stableford, mais si elles sont disponibles en quantité limitée, elles seront réservées en priorité aux détenteurs de certificats médicaux permanents puis aux détenteurs de certificats médicaux occasionnels.
  
- **Inscription des participants** :
  - Par les délégués de chaque club (Les délégués des clubs organisateurs envoient une invitation aux 3 ou 4 délégués des clubs invités tel que prévus dans le calendrier général)
  - Les listes informatisées indiqueront impérativement les numéros des licences afin de faciliter la tâche des organisateurs notamment en cas d'homonymies.
  - Par le joueur eux-mêmes pour les inscriptions individuelles aux rencontres autres que celles de son équipe.

*En fonction du nombre d'inscrits, le délégué du club organisateur de la rencontre sera seul juge d'accepter ou de refuser les inscriptions à titre individuel de membres des golfs non prévus dans le calendrier pour cette compétition.*
  
- Le délégué organisateur s'assurera du bon déroulement de la compétition, il sera responsable du respect des règles, de la conformité et de l'envoi des résultats, ainsi que de l'arbitrage.
  
- **Pour gérer rapidement tout litige lors, ou à la fin de la rencontre, le présent règlement et la dotation seront affichés près de la liste des départs.**
  
- Les résultats de toutes les rencontres seront envoyés le soir même par mail à Michel Sevin [sevmic@wanadoo.fr](mailto:sevmic@wanadoo.fr) , selon la procédure déjà en vigueur depuis 2012, (exportation du fichier RMS : rappel de la procédure sur le site [sgpdll.fr](http://sgpdll.fr)).

Le secrétaire SGPDLL